

**COMMUNE DE FARGES**  
**Procès-verbal n°50 du Conseil Municipal**  
**Séance du 05 JUIN 2018**

**Présents** : Monique GRAZIOTTI – Catherine CAILLET – Noël PLISSONNIER – Catherine DAVIT – Patrick BESTMANN- Sonia LOVENJAK-LEBEUF – Arnaud MARTIN – Michel REY - Joseph WAPOU

**Absents excusés** : Simone ARMAND (pouvoir à Monique GRAZIOTTI) - Corinne EVRARD- Yveline GALLETTI

**Absents** : Dimitri AMADIEU - Laurent FILPA - Gaël ORIA

**1. Désignation du secrétaire de séance** : Arnaud MARTIN

**Procès-verbal N° 49 de la séance du 04 avril 2018** : **Accepté à l'unanimité**

**2. CCPG** : Le compte rendu du conseil communautaire du 31 mai 2018 est présenté. Il est disponible en Mairie, de même que ceux des commissions.

**3. Urbanisme** : ont été délivrées les autorisations d'urbanisme : DP CAILLET Norbert – DP RODRIGUES Christian - DP NURCHI Camillo - DP WIRTH Harald – DP MARTHINO Hugo.

**4. Délibérations** :

1/ SIEA : L'avant-projet définitif de la 3ème tranche des travaux d'enfouissement des réseaux rue Pierre Malfant (intersection rue Quart d'Avo – Chemin des Charmys) est présenté. Le SIEA a fait parvenir le plan de financement de cette tranche. Il s'élève à cent vingt-deux mille euros (122000,00€) avec une participation financière communale de 13600,00€. Ces travaux comprennent l'esthétique des réseaux d'électrification rurale, l'éclairage public et le génie civil de télécommunication. **Accepté à l'unanimité.**

2/ SIEA : Suite au comité syndical du syndicat le 13 avril 2018, il a été acté une modification des statuts du SIEA. La participation aux travaux communaux doit désormais faire l'objet d'une modulation de la contribution des membres concernés, en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le syndicat ou encore de leur localisation. Seront visés les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication qui étaient votés jusqu'alors en section investissement. A noter que pour 2018, la commune de Farges a prévu les crédits nécessaires en investissement. **Accepté par 9 voix pour et 1 abstention (Arnaud MARTIN).**

3/ M. ASANI, propriétaire au Moulin des Ouches, 295 route de Pougny a assigné la commune en Justice. En effet, il conteste le refus du PC N° 00115815B0006 du 18 janvier 2018. Il convient de se rapprocher d'un cabinet d'avocats pour présenter un mémoire. Le cabinet de Maître MAJEROWITCH est proposé. **Accepté à l'unanimité.**

4/ Pour rappel, la commune s'est engagée avec « l'atelier B » pour l'accessibilité de la Mairie. Ces travaux sont inscrits dans l'agenda accepté par la Préfecture en 2019. A cet effet, il convient de demander une subvention auprès de l'État. Toutefois la mission de ce cabinet d'étude est modifiée. Elle ne comprendra pas l'aménagement du local du secrétariat. Le coût est arrêté à la somme de 216600,00€ HT avec une mission de 11% (23826,00€ HT). S'ajoutera à cette dépense les éventuels besoins selon le diagnostic structure et l'étude structure. **Accepté à l'unanimité.**

5/ Suite à l'accord par le Département d'accompagner la commune pour les travaux de voirie (route de Pougny et rue Pierre Malfant) il est demandé de confirmer ces travaux. En effet, le Département ne subventionne les communes que pour deux projets sur trois ans (2018-2020). **Accepté à l'unanimité.**

6/ Décision modificative N° 1 : La DM1 est présentée pour un virement de crédit de 3060€ en section dépenses fonctionnement et de 2500.00€ en recette et dépenses investissement. Elle complète les écritures de paiement d'intérêts moratoires, l'opération d'achat du logiciel cimetièrre et modifié les opérations du magasin de producteur.

**Accepté à l'unanimité.**

7/ La société URBALAB accompagne actuellement la commune de Péron pour une faisabilité de piste cyclable en utilisant l'espace de la voie ferrée. Il est opportun d'élaborer une continuité de cette étude pour notre village. Les travaux pourraient être prévus par tranche. Le coût de cette étude est de 10000€ HT.

**Accepté à l'unanimité.**

8/ L'entreprise TARVEL a fait parvenir une facture de 6117.85€ d'intérêts moratoires suite aux travaux de l'espace rencontre dus à certains retards de paiement dus au problème d'eaux pluviales rencontrés au premier semestre 2017. Bien que ladite entreprise ait revu le montant de ces intérêts (50%), une infime partie de la somme restante revient au retard de paiement de la trésorerie. Ce remboursement peut être demander sur délibération.

**1 pour (M.Graziotti) et 9 voix contre.**

9/ ONF : Par délibération du 4 avril 2018, le Maire a été autorisé à demander une subvention de 30% auprès de la région Rhône Alpes Auvergne pour les travaux d'investissement 2018 de notre forêt. SYLV'ACCTES offre la possibilité d'obtenir 40% de la somme engagée, soit 1248.80€ au lieu de 936.60€.

**Accepté à l'unanimité.**

10/ Comité des fêtes : En 2017, la commune a acheté deux petits chapiteaux pour mettre à disposition du comité des fêtes de Farges. Il a été demandé à cette association de relayer ce matériel auprès des autres associations de Farges ainsi que des commerçants et artisans. La mise à disposition est gratuite avec toutefois une caution de 1500,00€.

**Accepté à l'unanimité.**

#### **Divers :**

- Depuis l'ouverture de l'espace rencontre, plusieurs courriers des riverains sont parvenus à la Mairie, dénonçant notamment les nuisances ressenties près du city stade. Ces dernières semaines, Mme BAYLAC déplore ces gênes en permanence. Il apparaît toutefois que le lieu est beaucoup moins fréquenté qu'en 2017 et que les bruits sonores ne sont pas systématiques. Les familles suivent leurs enfants qui fréquentent ce lieu et régulièrement l'heure de fermeture du city stade est respectée. Un agent de la police municipale a, la semaine dernière, outrepassé ses propos est sera réprimandé en ce sens. Le Maire énonce les différents lieux du village ou d'autres nuisances importantes perturbent le voisinage. Un rendez-vous sera pris avec Madame BAYLAC.

- Rentrée scolaire : Le nombre d'enfants scolarisés pour la prochaine rentrée inscrits est en hausse et totalise à ce jour, 107 écoliers. C'est pourquoi des démarches de la directrice de l'école et de la Mairie ont été faite pour le maintien de la 5<sup>ème</sup> classe. La décision de fermeture d'une classe, ou pas, interviendra dans les semaines à venir.

- Communiqué de presse du ministre de l'intérieur : Il est demandé de sécuriser tout rassemblement et notamment lors de la coupe du monde de foot.

- Le GAEC de Varambon a fait parvenir un courrier informant que le gravier nécessaire à la construction de leur bâtiment agricole est extrait de la parcelle. Ce trou n'excède pas les dimensions autorisées pour ces travaux et sera rebouché avant le 15 juin.

- Il est signalé qu'une pierre empêche le passage sur le chemin des beules. Le service voirie se déplacera.

- Suite aux intempéries de janvier, la CCPG doit canaliser les eaux pluviales de la Place d'Airans à la salle des fêtes. Ces travaux seront exécutés courant juin.

Séance levée à 21H58.

Le secrétaire de séance

Arnaud MARTIN.

